

CONCOURS MORBUS DELIRIUM

Organisateurs du concours

Le concours est organisé par le Centre des sciences de Montréal, Les Débrouillards et Parcs Canada.

Comment participer

Le concours débute le 5 mai 2017 et se termine le 15 juin 2017 à 11h59. Vous pouvez accéder au concours à l'adresse suivante : <http://www.lesdebrouillards.com/concours/morbus-delirium-toffre-un-voyage-a-grosse-ile/> et participer en remplissant le formulaire et en répondant à la question concours.

Participation par Internet seulement. Les formulaires imprimés ou copiés et reçus par la poste ne seront pas acceptés. Limite d'une participation par personne

Tirage

Le concours est effectué sur le site <http://www.lesdebrouillards.com>. Un (1) grand prix sera remis parmi les participants qui ont jusqu'au 15 juin 11:59 pour participer. La personne gagnante sera sélectionnée automatiquement et de façon aléatoire parmi toutes les participations reçues via le site Internet conformément au présent règlement. Le tirage aura lieu à la date suivante : 16 juin à 10h00 dans les bureaux de la Société du Vieux-Port situé au 333 de la Commune Ouest.

La personne gagnante sera avisée par courriel ou par téléphone. Les prix seront expédiés par la poste. La façon de prendre possession du prix lui sera aussi communiquée.

Le prix devra être accepté tel que décrit au présent règlement et ne pourra, à la demande du gagnant, être substitué à un autre prix ou échangé en totalité ou en partie pour de l'argent. Aucune valeur en argent ne sera remise.

Critères d'admissibilité

Ce concours est ouvert à toutes personnes physiques résidant au Québec. Sont exclus de la participation, les employés, agents, fournisseurs et/ou représentants de la Société du Vieux-Port, de Parcs Canada ou des Débrouillards. Tout gagnant qui ne respecterait pas les présentes conditions d'admissibilité sera automatiquement disqualifié. La personne gagnante qui ne respecterait pas les présentes conditions et critères d'admissibilité porte l'entière responsabilité d'en informer les organisateurs du concours la première fois où elle sera contactée. Aucun achat n'est requis.

Généralités

Les inscriptions obtenues par des moyens frauduleux ou falsifiés, contrefaites, incomplètes ou tardives en raison de problèmes techniques, informatiques ou de toute autre erreur ou raison peuvent, à la seule discrétion des organisateurs, être annulées.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

En participant à ce concours ou en tentant d'y participer, chaque participant et (ou) prétendu participant accepte d'exonérer, de décharger et de tenir indemnes, pour toujours, les Partenaires ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés, actionnaires, agents ou autres représentants (collectivement, les «indemnisés») de tout(e) réclamation, action, dommage, demande, moyen d'action, cause d'action, poursuite, dette, devoir, compte, cautionnement, convention, garantie, indemnité, contrat ou responsabilité de quelque nature que ce soit découlant ou liée à la participation au concours ou à la tentative de participation du participant, le respect ou non de ce règlement de concours ou l'acceptation et l'utilisation du prix. Les indemnisés ne seront pas tenus responsables pour les inscriptions perdues, incomplètes, tardives ou mal acheminées ou pour tout manquement du site Web du concours pendant la période du concours, ou pour tout mauvais fonctionnement technique ou autres problèmes avec des lignes ou réseaux téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement ou des logiciels informatiques ou pour tout autres problèmes techniques ou de congestion sur Internet ou sur tout site Web, ou toute combinaison de ce qui précède, et ne seront pas tenus responsables de toute blessure ou dommage à toute personne ou bien résultant ou lié(e) à la participation ou à la tentative de participation de cette personne ou de toute autre personne à ce concours. Toute tentative pour endommager délibérément tout site Web ou miner le fonctionnement légitime de ce concours constitue une violation des lois criminelles et civiles et, si une telle tentative survient, les partenaires se réservent le droit de réclamer des remèdes ou des dommages dans toute l'étendue permise par la loi, incluant au moyen de poursuites criminelles.

Les règlements du concours sont disponibles sur la page du concours

Description détaillée du prix

Par la présente, les organisateurs déclarent que la valeur estimée des prix offerts à l'intérieur de ce Concours est 394\$. Les prix sont détaillés de la façon suivante :

- Une nuitée à l'Oisellerie à Montmagny pour une famille de 4 (deux adultes + deux enfants) (valeur de 150\$)
- Une croisière pour 4 personnes de Berthier-sur-Mer vers Grosse Ile (valeur de 160\$)
- Une visite VIP du Lieu historique national Grosse-Ile-et-le-Mémorial-des-Irlandais avec des guides de Parcs Canada (la visite des Parcs nationaux est gratuite dans le cadre du 150^e du Canada)
- Un forfait pour 4 (2 adultes et 2 enfants) pour les expositions du Centre des sciences ainsi qu'un film IMAX (valeur de 84\$)